



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-deuxième session

1^{er}-3 et 5 mars 2021

Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : intégration de l'information statistique et géospatiale

Rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2020/211 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à la Commission de statistique, pour information, le rapport ci-joint du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale. Le Groupe d'experts y récapitule les activités qu'il a menées depuis la cinquante et unième session de la Commission, comme suite à la décision 51/123 de celle-ci. Il s'est concentré sur le passage à la phase opérationnelle du cadre statistico-géospatial mondial et sur les autres volets de son plan de travail pour 2020-2022, dans le but de faciliter l'exécution du large éventail d'activités de mise en œuvre et d'adoption en lien avec les objectifs de développement durable et la série de recensements de la population et des logements de 2020. La Commission est invitée à prendre note du rapport du Groupe d'experts, ainsi que des progrès qu'il a accomplis au titre l'intégration de l'information statistique et géospatiale et de l'exécution de son plan de travail pour 2020-2022.

* E/CN.3/2021/1.



Rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale

I. Introduction

1. Conformément à la décision 44/101 de la Commission de statistique, le Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale se compose de statisticiens et de spécialistes de l'information géospatiale des États Membres et des organisations internationales compétentes en la matière. Depuis sa création en 2013, il fait rapport à la Commission de statistique ainsi qu'au Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à chacune de leurs sessions annuelles respectives.

2. Le Groupe d'experts a pour grandes missions et attributions de faire progresser l'application du cadre statistico-géospatial mondial et d'appuyer l'exécution de programmes régionaux et mondiaux tels que la série de recensements de la population et des logements de 2020 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, dans sa décision 48/108, la Commission a étoffé le mandat du Groupe d'experts, qui est désormais chargé d'assurer la coordination globale de toutes les activités intéressant l'intégration de l'information statistique et géospatiale. Dans sa décision 51/123, la Commission a approuvé le cadre statistico-géospatial mondial¹ tel qu'adopté par le Comité d'experts dans sa décision 9/106. Il est à noter que les deux entités intergouvernementales supérieures en matière de statistique et d'information géospatiale ont appelé de leurs vœux la mise en œuvre du cadre aux niveaux national et régional.

3. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts récapitule les activités qu'il a menées depuis la cinquante et unième session de la Commission et les décisions prises par le Comité d'experts à sa dixième session, tenue virtuellement les 26 et 27 août et le 4 septembre 2020, et examine les répercussions de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur son plan de travail pour 2020-2022. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport, ainsi que des progrès accomplis par le Groupe d'experts au titre de l'intégration de l'information statistique et géospatiale et de l'exécution de son plan de travail pour 2020-2022.

II. Mise en place du cadre statistico-géospatial mondial

A. Apporter un appui au titre de la série de recensements de la population et des logements de 2020 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

4. Il était impératif, tant pour la série de recensements de la population et des logements de 2020 que pour la mise en œuvre du Programme 2030, de disposer de statistiques intégrant des données géospatiales : c'est ce constat qui a conduit à la mise au point du cadre statistico-géospatial mondial. Plus particulièrement, la réalisation du Programme 2030 et des 17 objectifs de développement durable qui y sont énoncés est fortement tributaire de statistiques intégrant des données géospatiales, car à elle seule, l'information statistique ne permet pas d'établir un lien entre les individus, le lieu où ils se trouvent et une aire géographique, ni de déterminer « où » des progrès sont ou non réalisés, en particulier sur la foi de données « désagrégées » aux échelons infranational et local.

¹ https://unstats.un.org/unsd/statcom/51st-session/documents/The_GSGF-E.pdf.

5. Fait notable, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur la plupart des pays, mais ses effets en cascade ont rendu encore plus complexe la mise en œuvre des priorités nationales et des programmes de développement de portée mondiale. L'une de ces incidences négatives n'est autre que le retard accumulé dans l'exécution des recensements prévus et l'absence de progrès vers la réalisation du Programme 2030. Toutefois, ainsi qu'il est indiqué dans le Rapport sur les objectifs de développement durable 2020, même avant la pandémie de COVID-19, les progrès accomplis au titre des objectifs de développement durable demeuraient inégaux et il était peu probable que ceux-ci seraient atteints en 2030. Le Rapport en question souligne également que l'intégration de l'information statistique et géospatiale, tant à l'appui des interventions menées en réponse à la COVID-19 que pour accélérer les progrès vers l'accomplissement des ODD, est une innovation de taille.

6. Si l'information statistique et géospatiale intégrée est nécessaire pour éclairer les mesures prises au niveau national pour lutter contre la pandémie de COVID-19, elle a aussi d'autres usages. Les pays sont donc invités à adopter le cadre statistico-géospatial mondial s'ils ne l'ont pas encore fait. Pendant l'intersession, en application de la décision 51/123 de la Commission, le Groupe d'experts a intensifié ses efforts à l'appui de la concrétisation et de la mise en service du cadre. Les États Membres et les représentants régionaux du Groupe d'experts en ont assuré la promotion et ont communiqué des données d'expérience relative à son application, au titre de priorités de développement nationales et de programmes de développement mondiaux – notamment la série de recensements de population et des logements de 2020 et le Programme 2030.

European Forum for Geography and Statistics

7. L'European Forum for Geography and Statistics (Forum européen sur la géographie et la statistique) promeut l'intégration à l'échelle européenne, par les instances nationales compétentes, de l'information statistique et géospatiale de telle sorte que la série de recensements de population et de logements de 2020 s'appuie sur des données pleinement géocodées et pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030. Bien qu'il s'agisse principalement d'une instance européenne, les membres du Forum participent activement à de nombreuses activités menées au niveau régional, mais aussi mondial. Soulignant l'importance de la mise en place d'un partenariat sur un pied d'égalité entre les instances nationales compétentes en matière de statistique et d'information géospatiale, le Forum agit en tant que groupe de référence pour Eurostat et groupe chargé de projet dans le cadre des projets GEOSTAT ; il est aussi doté du statut d'observateur auprès du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

8. La conférence annuelle du Forum s'est tenue virtuellement en octobre 2020, sous l'égide de Statistics Poland. Elle a été entièrement consacrée aux cinq principes directeurs du cadre statistico-géospatial mondial². Il est important de noter que si les membres du Groupe d'experts ont participé directement à la conférence, en apportant une contribution du fond ou en qualité d'observateurs, d'autres pays qui ne sont pas membres du Groupe d'experts y ont également fait part de leur expérience de l'application du cadre à l'échelle européenne en présentant divers exemples concrets. Ces données d'expérience nationales ont non seulement permis d'apprécier de quelle manière les directives de mise en œuvre étaient appliquées dans le cadre du système statistique européen, mais ont aussi fait apparaître des lacunes dans ces directives.

² Voir www.efgs.info/efgs-2020-webinar/#programme.

Réunion virtuelle du Groupe d'experts sur le thème « Privilégier l'accès ou la protection de la vie privée : le cas particulier des données relatives à la population »

9. En octobre 2020, en partenariat avec le Ghana, le Partenariat mondial pour les données du développement durable et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour la population a organisé une réunion virtuelle du Groupe d'experts sur le thème « Privilégier l'accès ou la protection de la vie privée : le cas particulier des données relatives à la population ». À l'occasion d'une session consacrée aux données géospatiales et à d'autres innovations, animée par le Secrétariat, le Groupe d'experts a apporté une contribution précieuse sous la forme d'exposés présentés par les États-Unis d'Amérique, la France, la Namibie et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). La France a mis en relief l'action menée par l'équipe spéciale du Groupe d'experts chargée de la protection de la vie privée et de la confidentialité, précisant que l'équipe spéciale s'était appuyée sur les publications consacrées à cette question lors de son examen des implications des données statistiques intégrant des informations géospatiales pour la protection de la vie privée et de la confidentialité, d'où il était ressorti que moins les données étaient denses, plus le champ de leur application était étendu, d'où un risque de divulgation plus élevé.

Réunion du Groupe d'experts sur le système de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies

10. La réunion du Groupe d'experts sur le système de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies s'est tenue virtuellement en novembre 2020. Une séance a été consacrée à l'intégration de l'information statistique et géospatiale, qui a été l'occasion pour certains membres du Groupe d'experts (Afrique du Sud, Belize, France, Irlande) et pour la Commission économique pour l'Europe (CEE) de présenter des exposés. Les participants ont été informés de la manière dont le cadre statistico-géospatial mondial (principes 1 et 2) pouvait faciliter le géocodage des statistiques relatives à la population au niveau national ; la réunion a été également l'occasion d'examiner de quelle manière le cadre pouvait être utilisé pour mettre au point et appuyer la planification préalable en vue de l'incorporation, de la collecte, du géocodage et de la diffusion des données contenues dans l'*Annuaire démographique*. Les orateurs ont également insisté sur le potentiel de réutilisation à d'autres fins des données statistiques intégrant des informations géospatiales, soit pour produire des statistiques démographiques, soit pour éclairer les décisions relatives aux interventions menées au niveau national face à la COVID-19.

11. Dans les recommandations qu'il a formulées à l'issue de cette réunion, le Groupe d'experts a noté que l'*Annuaire démographique* devrait suivre de près la production et l'état de disponibilité de statistiques géocodées relatives à la population au niveau national et mettre davantage l'accent sur la prise préalable de dispositions en vue de l'incorporation, de la collecte et de la diffusion de données géocodées, sur la base de données d'expérience nationales et régionales, en prenant pleinement en considération les Principes fondamentaux de la statistique officielle s'agissant du respect de la confidentialité des données à caractère personnel.

B. Application au niveau régional

Afrique

12. À l'échelle régionale, l'utilisation du cadre statistico-géospatial mondial est facilitée par le cadre statistico-géospatial centré sur l'Afrique, qui rend possible l'examen des politiques nationales, des arrangements institutionnels et des moyens

disponibles en vue de l'intégration de l'information statistique et géospatiale. Les instances nationales compétentes en matière de statistique et d'information géospatiale peuvent adapter et appliquer le cadre mondial en fonction des circonstances nationales aux fins suivantes : a) éclairer les stratégies nationales en matière de développement de statistiques au moyen de données géospatiales ; b) assurer une collaboration effective entre les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale ; c) renforcer l'utilisation faite au niveau national des thématiques associées aux données géospatiales fondamentales de portée mondiale et le recours à des spécifications et normes communes ; d) obtenir que l'analyse géospatiale soit systématiquement considérée comme une compétence de fond au sein des bureaux de statistique nationaux aux fins de la planification et de l'exécution des recensements.

13. Par l'entremise de la CEA, la région pousse désormais les instances nationales compétentes en matière de statistique et d'information géospatiale à encourager l'intégration de l'information statistique et géospatiale afin d'améliorer la coordination institutionnelle entre les deux spécialités dans l'optique des programmes d'action mondiaux et de la série de recensements de la population et des logements de 2020, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons³. À l'heure actuelle, la CEA et le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale procèdent à une enquête approfondie visant à évaluer l'état actuel des systèmes statistiques et d'information géospatiale, des politiques et stratégies existantes, des avancées enregistrées en matière d'intégration de l'informations statistique et géospatiale, ainsi que les données d'expérience et pratiques de référence dans chacune des cinq sous-régions de l'Afrique.

Amériques et Caraïbes

14. À l'échelle régionale, l'utilisation du cadre statistico-géospatial mondial est facilitée par le cadre statistico-géospatial pour les Amériques⁴ ; il s'agit là d'une avancée concrète à l'appui de la mise en œuvre de la déclaration sur l'intégration de l'information statistique et géospatiale arrêtée par la Conférence statistique des Amériques et le Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale⁵, adoptée par la Conférence statistique des Amériques à sa dixième réunion, en novembre 2019.

15. Les produits initialement obtenus au moyen du cadre statistico-géospatial pour les Amériques, qui est placé sous la responsabilité du groupe de travail sur l'intégration de l'information statistique et géospatiale du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (composé de représentants des instances nationales compétentes en matière de statistique et d'information géospatiale des États Membres de la région) et reçoit l'appui technique de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), incluent des données relatives à la population et démographiques, ventilées par sexe et par type de logement et en fonction de trois types d'aire géographique (selon la géographie administrative de chaque pays), et peuvent être consultés sur le site Web du cadre. Pendant l'intersession, des données d'expérience nationales sur l'intégration de l'information statistique et géospatiale selon les pratiques en vigueur dans chaque pays ont été recueillies au moyen du cadre,

³ L'Agenda 2063 de l'Union africaine est la description d'une vision et d'un plan d'action pour le continent africain, qui porte sur les décennies à venir (voir www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/agenda2063.pdf).

⁴ www.un-ggim-americas.org/en/assets/modulos/proyectos.html?proyecto=1.

⁵ Voir <https://cea.cepal.org/10/sites/cea10/files/cea.10-declaration-integration-geospatial-information.pdf>.

qui a également été utilisé pour tirer des enseignements de l'action menée et alimenter la réflexion sur les possibilités de développement. Celles-ci incluent le renforcement de la coordination institutionnelle, le renforcement des capacités existantes et la mise en place de conditions propices à la prestation de services intéressant l'accès à l'information et l'utilisation de normes.

16. Les activités qu'il est prévu de mener au plan régional incluent l'élaboration de la version 2.0 du cadre statistico-géospatial pour les Amériques, avec pour objectifs de déterminer de nouveaux thèmes et de nouveaux types de données géographiques qui aident les parties prenantes traiter les enjeux régionaux ; de déterminer les besoins en matière de données au titre des objectifs de développement durable ; de constituer des ensembles de données démographiques incluant des informations issues d'enquêtes menées auprès des ménages et de dossiers administratifs. Ces activités se poursuivront de manière coordonnée avec la participation de statisticiens et spécialistes de l'information géospatiale nationaux et d'autres parties prenantes régionales compétentes, dans le but de renforcer l'intégration de l'information statistique et géospatiale aux niveaux national et régional.

17. La Division de statistique de la CEPALC continue à fournir une assistance technique aux États membres dans la région, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités nationales en matière de gestion de l'information géospatiale, en particulier pour ce qui est de l'application concrète du cadre statistico-géospatial mondial. Dans cette optique, le secrétariat de la CEPALC et le Groupe d'experts ont demandé à des représentants d'instances nationales compétentes en matière de statistique et d'information géospatiale de mener une réflexion plus approfondie en vue de déterminer de quelle manière développer l'utilisation du cadre statistico-géospatial mondial au niveau national.

18. En outre, le Groupe d'experts prend note du « Projet Amérique centrale »⁶, qui est dirigé par le Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, financé par l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et l'organisme d'information géospatiale national de l'Espagne (le Centre national pour l'information géographique), et fournit une assistance technique aux pays. À l'heure actuelle, les pays suivants reçoivent un appui direct au titre du Projet Amérique centrale : Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

Asie et Pacifique

19. Dans la région Asie-Pacifique, on constate une demande accrue de données plus détaillées, récentes, précises et fiables que celles qui sont actuellement fournies par les sources traditionnelles. Cette intensification constante des besoins pousse les bureaux de statistique nationaux à se transformer et à adopter des méthodes innovantes et plus efficaces de collecte de données, en s'appuyant sur le cadre statistico-géospatial mondial. Cela montre combien il est important que celui-ci soit utilisé en guise de cadre commun pour l'intégration systématique de l'information statistique et géospatiale.

20. À l'échelle régionale, une assistance et des avis techniques sont fournis par le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) au moyen de webinaires, de la mise au point technique d'outils analytiques et de directives techniques détaillées. De plus, plusieurs pays exécutent des programmes intégrant l'information géospatiale, des observations de la Terre et des données statistiques à l'appui d'activités statistiques menées sur le plan national et pour répondre aux besoins découlant des objectifs de développement durable. En

⁶ Voir www.un-ggim-americas.org/en/assets/modulos/proyectos.html?proyecto=4.

outre, la CESAP, en tant que secrétariat du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, a engagé une série d'initiatives pour renforcer les activités d'intégration dans la région, à savoir :

a) La création du groupe de travail 3 du Comité régional, qui se concentre sur l'intégration de l'information statistique et géospatiale et qui est présidé par l'Indonésie ;

b) La constitution d'un ensemble de ressources appuyant la communication et la promotion de l'intégration de l'information statistique et géospatiale⁷, notamment des guides pratiques détaillés pour la production de cartes et de statistiques relatives à la modification du couvert terrestre⁸, ainsi que des travaux visant à rendre possible la visualisation de la comptabilisation des océans et des terres ;

c) Une initiative décennale (2020-2030) avec pour objectif de fournir aux États membres un pôle d'information géospatiale Asie-Pacifique avec l'appui de la République de Corée ; ce pôle encouragera la mise en commun entre États membres et l'utilisation de services et de produits d'information géospatiale et renforcera la capacité du Comité régional de diffuser des statistiques intégrant des données géospatiales ;

d) Une série de webinaires de type « Café Stats », qui mettront en relief les bonnes pratiques et les innovations techniques recensées parmi les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale à l'échelle régionale.

Asie occidentale

21. À l'échelle régionale, l'utilisation du cadre statistico-géospatial mondial est facilitée au moyen du cadre statistico-géospatial arabe, ce qui a été recommandé tant par le Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en 2019, à sa treizième session (voir E/ESCWA/C.1/2019/8/Report), que par le Comité régional États arabes de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, à sa septième réunion, tenue à Alger en février 2020⁹.

22. Lors des réunions susmentionnées, le Comité de statistique de la CESAO et le Comité régional ont prié la CESAO de veiller à ce qu'une collaboration efficace s'instaure entre statisticiens et spécialistes de l'information géospatiale dans le domaine des recensements de la population et des logements et au titre du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. De plus, le Comité de statistique de la CESAO a recommandé que l'analyse géospatiale devienne une compétence de base des bureaux de statistique nationaux, et prié instamment les pays qui préparaient ou exécutaient un recensement d'adopter des technologies rendant possible l'intégration de données géospatiales à tous les stades de cette entreprise. À l'échelle régionale, il a été pris acte de la nécessité de renforcer encore les capacités existantes à l'appui du suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable se prêtant à la collecte données géospatiales, ainsi que de la communication d'informations à leur sujet. Un pôle régional de données géospatiales

⁷ Voir www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP_Geospatial_Statistical_Offerings_in_Asia_and_the_Pacific.pdf.

⁸ Voir www.unescap.org/sites/default/files/Producing_land_cover_change_maps_and_statistics.pdf.

⁹ Voir http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/10th-Session/documents/UN-GGIM-Arab-States-Report_2019-2020.pdf.

sera instauré en 2020, à l'appui de la gestion et de la diffusion de statistiques intégrant des données géospatiales.

Europe

23. Au niveau régional, l'utilisation du cadre statistico-géospatial mondial est facilitée par le système statistique européen et s'inscrit dans le cadre du projet GEOSTAT 4. Financé par l'Union européenne, GEOSTAT 4 a pour objectif de favoriser l'intégration de l'information statistique et géospatiale à l'échelle du système statistique européen – des directives pour l'utilisation du cadre statistico-géospatial mondial sont élaborées, des exemples de pratiques de référence nationales sont recueillis et un appui est apporté à l'European Forum for Geography and Statistics, qui réunit les spécialistes régionaux des statistiques et de la géographie.

24. En dépit de la pandémie de COVID-19, diverses activités ont été entreprises pour rendre opérationnel le cadre statistico-géospatial mondial de telle sorte qu'il puisse être mis à profit entre les sessions de la Commission :

a) En mars 2020, l'atelier annuel conjoint du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, du système statistique européen et de la CEE, sur le thème de l'intégration de l'information statistique et géospatiale, s'est tenu sous la forme d'un webinaire et a été l'occasion pour les participants de prendre connaissance d'une mise à jour du secrétariat du Comité régional sur l'état d'avancement de la mise en œuvre sur le plan pratique du cadre statistico-géospatial mondial et du Cadre intégré de l'information géospatiale ;

b) En juin 2020, une session plénière conjointe du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de la Conférence des statisticiens européens s'est tenue virtuellement à l'occasion de la soixante-huitième session de la Conférence. Cette plénière conjointe a été l'occasion de souligner l'importance de l'interopérabilité, s'agissant en particulier des normes statistiques et géospatiales. Un aperçu général des normes et initiatives intéressant l'intégration de l'information statistique et géospatiale, notamment le cadre statistico-géospatial mondial, a été présenté sous la forme d'un document établi par la CEE, dont l'objectif était de sensibiliser aux ressources disponibles à l'appui de l'application du cadre par les hauts responsables des organismes régionaux de statistique et d'information géospatiale (ECE/CES/2020/11). Au cours de l'intersession à venir, GEOSTAT 4 se concentrera sur l'élaboration de directives méthodologiques destinées au système statistique européen et proposera des améliorations du cadre d'assurance qualité du système. Le Groupe d'experts se tiendra informé de l'évolution de ces activités et s'efforcera d'apporter sa contribution en conséquence.

III. Dixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

25. Dans sa décision 10/106, adoptée à sa dixième session, le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts, et s'est félicité des nombreux exemples d'application du cadre statistico-géospatial mondial dans les États Membres et de l'importance accrue accordée à l'échange de connaissances et au renforcement des capacités. Le Comité a suggéré que le Groupe d'experts continue de recueillir des données d'expérience nationales relatives à l'intégration de l'information statistique et géospatiale afin de guider plus avant les États Membres pour ce qui est de la mise en œuvre pratique du cadre.

26. Toujours dans sa décision 10/106, le Comité d'experts a prié le Groupe d'experts de poursuivre l'élaboration de normes et de processus statistiques clés, de manière à renforcer l'intégration de l'information statistique et géospatiale ; de fournir des directives pratiques s'agissant de la production et de l'utilisation de l'information géospatiale intégrée ; de développer les corrélations entre le cadre statistico-géospatial mondial et le Cadre intégré de l'information géospatiale, pour appuyer plus avant le passage à leur mise en œuvre pratique, notamment par l'entremise des commissions régionales et des comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. En outre, le Comité a prié instamment les États Membres de poursuivre l'action menée sur la voie de l'adoption et de la mise en œuvre du cadre statistico-géospatial mondial et d'appuyer la coordination et la collaboration institutionnelles entre les instances nationales compétentes en matière de statistique et d'information géospatiale et les autres parties prenantes compétentes pour faciliter la poursuite de la mise en œuvre du cadre, compte tenu en particulier des conditions créées par la pandémie de COVID-19.

IV. Progrès accomplis au titre du plan de travail pour 2020-2022

27. À sa sixième réunion, tenue à Manchester (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en octobre 2019, le Groupe d'experts a constitué trois équipes spéciales qui ont reçu pour mission de faire progresser l'action menée au titre du cadre statistico-géospatial mondial : a) l'équipe spéciale chargée des principes du cadre statistico-géospatial mondial, dont les travaux s'articulent sur trois flux de travail (ou modules) pour la formulation de directives – géocodage, géographies communes et interopérabilité ; b) l'équipe spéciale chargée du renforcement des capacités ; c) l'équipe chargée de la protection de la vie privée et de la confidentialité. Ces équipes spéciales devaient rester actives pendant une période comprise entre 18 mois et deux ans et leurs travaux seraient examinés par le Groupe d'experts. Chacune est dirigée par un membre du Groupe, sachant qu'un membre différent du Groupe dirige chacun des trois flux de travail auquel s'attelle l'équipe spéciale chargée des principes du cadre statistico-géospatial mondial.

28. Pendant l'intersession, le Groupe d'experts a exécuté ses travaux avec diligence, principalement guidé par son plan de travail pour 2020-2022 et l'objectif d'ensemble consistant à mettre au point des directives pour que les pays puissent utiliser le cadre statistico-géospatial mondial (voir sections A à C ci-après) ; toutefois, le Groupe d'experts a également recensé des lacunes et d'autres domaines d'activité à explorer (voir section D ci-après).

A. Équipe spéciale chargée des principes du cadre statistico-géospatial mondial :

Module Géocodage

29. Le module Géocodage a pour objet la mise au point, en application du principe 2 du cadre statistico-géospatial mondial, de directives et de recommandations pour la mise en pratique du géocodage, ainsi que la réalisation d'études de cas à ce sujet. Il est placé sous la conduite des États-Unis et les autres membres chargés de ce module l'Afrique du Sud, la Finlande, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède.

30. Les membres de l'équipe spéciale affectés à ce module poursuivent la mise au point de pratiques de référence pour le géocodage, le géoréférencement et d'autres opérations associées, décrites dans un document d'orientation sur le géocodage

(publié en tant que document d'information en complément du présent rapport). En application des principes 1 et 2 du cadre statistico-géospatial mondial, les pays sont instamment priés de considérer le géocodage comme un mécanisme fondamental qui permet de relier des données statistiques à une aire géographique, instaurant ainsi une passerelle qui facilite l'utilisation de statistiques intégrant des données géospatiales, et de déterminer les besoins en matière de données qui découlent des priorités nationales et des programmes d'action mondiaux.

31. Ayant noté que la diversité des besoins et des moyens disponibles d'un pays à l'autre était susceptible d'empêcher la saisie et la corrélation de coordonnées X et Y précises pour chaque type d'unité statistique, les membres de l'équipe chargés de ce module veillent à ce que les directives pratiques formulées intègrent pleinement d'autres éléments de géocodage – adresses physiques, districts de recensement, cellules de carroyage et données géographiques agrégées (codes postaux, par exemple). Toutefois, les membres de l'équipe spéciale affectés au module souhaitent rappeler, comme le Groupe d'experts l'avait indiqué à la Commission de statistique à sa quarante-neuvième session, en mars 2018, que toutes les données relevant d'une unité statistique doivent être accompagnées d'une indication géographique (ou associées à une telle indication), ce qui doit idéalement permettre d'établir dans chaque cas une paire de coordonnées géospatiales X et Y (E/CN.3/2018/33, par. 12).

32. Pour les membres de l'équipe spéciale affectés au module, les prochaines étapes seront les suivantes : préciser les bases du géocodage, actuellement décrites dans le document d'orientation ; mettre au point des directives pour la mise en œuvre technique applicables au géocodage des données statistiques et les modalités de sélection de données géographiques de référence appropriées sur la base des besoins et des moyens nationaux, qui puissent être utilisés pour la production de données statistiques géocodées ; apporter un appui au Groupe d'experts aux fins de la réalisation d'études de cas portant sur la mise en œuvre au plan national.

Module Informations géographiques communes

33. Le module Informations géographiques communes a pour objet l'élaboration de directives conformes au principe 3 du cadre statistico-géospatial mondial – mise au point et utilisation de séries d'informations géographiques communes pour l'affichage, le stockage, la communication et l'analyse de comparaisons d'ordre social, économique et environnemental entre des ensembles de données statistiques issues de différentes sources. Il est placé sous la conduite du Canada et de l'Irlande, et les autres membres chargés de ce module sont les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Pologne et le Royaume-Uni.

34. Sachant que le cadre statistico-géospatial mondial sert de pont entre statisticiens et spécialistes de l'information géospatiale, les clés de voûte de ce pont sont les informations géographiques communes. En résumé, elles rendent possibles la diffusion par les systèmes statistiques nationaux de statistiques intégrant des données géospatiales (principe 5 du cadre) ainsi que l'utilisation modulable de l'infrastructure géospatiale de base en fonction des besoins (principe 1) et l'exploitation des données géocodées associées à une unité statistique dans cet environnement de gestion des données (principe 2).

35. Dans le cadre de leurs travaux, les membres chargés de ce module ont commencé à élaborer un document d'orientation sur les informations géographiques communes. Les principaux éléments de cette version préliminaire incluent la définition du concept d'informations géographiques communes ; une explication de l'importance que revêtent les informations géographiques communes pour la constitution d'un cadre intégré de données statistiques et géospatiales qui permette d'exécuter les missions engagées au niveau national et au niveau international ; les

prescriptions de base pour l'exploitation d'aires géographiques dans le cadre de systèmes statistiques et géospatiaux nationaux, régionaux et internationaux. Au cours de l'intersession à venir, les membres de l'équipe spéciale affectés à ce module envisagent de consulter le Groupe d'experts pour faire le point sur les divers types d'informations géographiques actuellement utilisées (découpage administratif et carroyage); d'actualiser leurs connaissances au sujet des nouveaux types d'informations géographiques communes; d'établir des plans et de fixer des échéanciers pour l'exploitation pratique des informations géographiques communes nationales, régionales et internationales nouvelles ou en cours de mise au point.

Module Interopérabilité

36. Le module Interopérabilité doit permettre de déterminer quels mécanismes activer pour rendre le cadre statistico-géospatial mondial conforme aux normes en vigueur, mais aussi de sensibiliser le personnel des bureaux de statistique nationaux à l'importance que revêtent les normes interopérables et les travaux menés à ce titre par les organisations internationales chargées de l'élaboration de normes. Il est placé sous la conduite du Royaume-Uni et les autres membres chargés de ce module sont l'Allemagne, les États-Unis, la Finlande et la Nouvelle-Zélande.

37. Pendant l'intersession, les membres chargés de ce module ont établi un plan de travail constitué de divers éléments (prévoyant notamment l'élaboration d'un glossaire de l'intégration de l'information statistique et géospatiale), et ils ont l'intention de poursuivre sur cette voie dans la période à venir. Ils ont également apporté un appui au Groupe de travail sur les normes techniques pour l'échange de données et de métadonnées statistiques aux fins de l'intégration de l'information géospatiale dans la norme relative à l'échange de données et de métadonnées statistiques (E/CN.3/2021/23, par. 8), et il attend avec intérêt d'apporter un appui à la Commission de statistique au titre des activités complémentaires qu'elle mènera dans le domaine de l'interopérabilité statistique et géospatiale.

38. Pendant l'intersession à venir, les membres chargés de ce module fourniront des ressources et formuleront des recommandations pour la mise en œuvre pratique de cadres et de normes reconnus à l'échelle internationale en matière d'interopérabilité. La plupart des travaux en question prendront pour base des données d'expérience et des bonnes pratiques nationales; à cet égard, des remerciements sont adressés à la Finlande, qui a communiqué des données d'expérience nationale, ce qui constitue un appui précieux, et invitent instamment d'autres pays et les organisations compétentes à participer à ses travaux pour que les directives et les recommandations qui en seront issues soient pertinentes et répondent aux besoins de la Commission de statistique.

B. Équipe spéciale chargée du renforcement des capacités

39. L'équipe spéciale chargée du renforcement des capacités a pour mission d'élaborer des directives relatives à la mobilisation et au renforcement des moyens statistico-géospatiaux dans les pays grâce à la coordination de l'activité menée au titre du renforcement des capacités – au moyen d'un état des lieux des activités consacrées à l'intégration de l'information statistique et géospatiale – et d'atténuer les risques de chevauchement d'activités et d'activités menées concomitamment à la poursuite d'objectifs divergents. L'équipe spéciale est placée sous la conduite de la Norvège et la Suède et ses autres membres sont le Canada, la Colombie, le CEE, la CEPALC et le Fonds des Nations Unies pour la population.

40. Dans le cadre de ses travaux, l'équipe spéciale a conçu une enquête mondiale visant à apprécier le degré de détermination des pays à assurer la mise en œuvre pratique du cadre statistico-géospatial mondial – on évalue jusqu'à quel point les pays

connaissent ce cadre et le Cadre intégré de l'information géospatiale et s'ils les trouvent utiles. On s'est inspiré d'une précédente enquête sur la mise en œuvre à l'échelle européenne du Cadre intégré ; des réponses ont été sollicitées de la part de statisticiens comme de spécialistes de l'information géospatiale. L'équipe spéciale invite la Commission de statistique à répondre à cette enquête pour que les vues des statisticiens puissent être recueillies comme il convient. Le questionnaire de l'enquête est communiqué en tant que document d'information en complément du présent rapport. Il est prévu que les résultats préliminaires soient inclus dans le rapport que le Groupe d'experts aura établi pour la onzième session du Comité d'experts, en août 2021, et que l'examen détaillé des résultats de l'enquête et de leurs implications, ainsi que des recommandations, soient présentés à la Commission à sa cinquante-troisième session, en mars 2022.

41. Outre l'analyse des résultats de l'enquête mondiale, l'équipe spéciale a l'intention d'appuyer l'action menée par le Groupe d'experts aux fins de l'élargissement de la coordination. À cet égard, elle note que l'action menée pour renforcer les capacités statistico-géospatiales l'est dans le cadre de divers programmes et initiatives de développement d'organismes internationaux et de partenariats bilatéraux entre pays. Pour renforcer le rôle de coordination du Groupe d'experts, l'équipe spéciale a l'intention de réfléchir à la manière dont elle pourrait recenser l'ensemble des parties prenantes engagées dans le renforcement des capacités et encourager les efforts déployés au plan régional pour déterminer comment, où et par qui elles le sont. Enfin, l'équipe spéciale a l'intention d'appuyer l'action menée par la CEE et d'autres instances régionales aux fins de la mise au point de modèles de maturité, en guise d'outils d'évaluation des capacités disponibles et des progrès réalisés.

C. Équipe spéciale chargée de la protection de la vie privée et de la confidentialité

42. L'équipe spéciale chargée de la protection de la vie privée et de la confidentialité a pour tâche d'élaborer, conformément au principe 5 du cadre statistico-géospatial mondial, des directives et des recommandations qui prennent en compte les nouveaux enjeux associés à la protection de la vie privée et de la confidentialité dans l'optique de l'information statistique et géospatiale. Placée sous la conduite de la France, l'équipe spéciale a pour autres membres l'Allemagne, les États-Unis, la Finlande, le Mexique, la Namibie et la Nouvelle-Zélande.

43. Dans le cadre de ses travaux, l'équipe spéciale a pris acte de l'importance des neuf orientations stratégiques définies pour le Cadre intégré de l'information géospatiale et formulera des recommandations et des directives conformes à ces orientations. Au moyen de cette approche, l'équipe spéciale entend également renforcer les corrélations entre les deux cadres. En outre, elle a examiné les travaux publiés sur cette question, afin de déterminer quels aspects de l'information géospatiale étaient pertinents pour la protection de la vie privée et de la confidentialité dans le cadre des instances nationales compétentes en matière de statistiques et d'informations géospatiales et des autres entités concernées. Les travaux en question ont également été éclairés par la consultation des nombreuses publications consacrées à la vie privée et à la confidentialité dans l'optique de l'information géospatiale, et encore enrichis par des données d'expérience nationales recueillies par les membres de l'équipe spéciale.

44. Les prochaines étapes des travaux de l'équipe spéciale seront les suivantes : synthèse des publications consultées et des données d'expérience nationales recueillies ; mise au point d'une enquête destinée à évaluer les pratiques nationales et à recenser d'éventuelles lacunes et faiblesses ; formulation de recommandations pour

aider les pays à renforcer les mesures prises au titre de la protection de la vie privée et de la confidentialité. En outre, l'équipe spéciale a établi des liens avec des initiatives européennes régionales, parmi lesquelles le projet GEOSTAT 4 et le Centre d'excellence en matière de contrôle de la divulgation de données statistiques de la Commission européenne.

D. À l'approche de la cinquante-troisième session de la Commission de statistique

Point sur le cadre statistico-géospatial mondial

45. L'action menée par le Groupe d'experts pendant l'intersession, à la suite de l'approbation du cadre statistico-géospatial mondial, lui a permis de situer plus précisément l'environnement général dans lequel le cadre s'inscrivait. Dans son rapport au Comité d'experts à sa dixième session, en août 2020 (voir [E/C.20/2020/28](#)), le Groupe d'experts a examiné le rôle joué par le Cadre intégré de l'information géospatiale¹⁰ en tant que base de référence ayant permis l'instauration du cadre statistico-géospatial mondial. En outre, dans sa décision 10/106, le Comité d'experts a prié le Groupe d'experts de développer plus avant les corrélations entre les deux cadres.

46. Grâce à la communication par ses membres de données d'expérience nationales au sujet de l'utilisation tant du Cadre intégré de l'information géospatiale que du cadre statistico-géospatial mondial, le Groupe d'experts a pu établir plus précisément la nature corrélée et interdépendante des deux cadres, notant que chacun offrait des caractéristiques propices à l'utilisation de l'autre.

47. En outre, l'orientation stratégique 4 (données) associée au Cadre intégré de l'information géospatiale, qui en compte neuf, est tout aussi pertinente pour le cadre statistico-géospatial mondial. Le Groupe d'experts se concentre actuellement sur l'élaboration de directives relatives au cadre, or le Guide d'application du Cadre intégré de l'information géospatiale (partie 2 du Cadre) présente des directives pratiques pour le développement par les États Membres de leurs capacités en matière d'information géospatiale. Partant, conscient de son rôle de coordination pour toutes les activités menées au titre de l'intégration de l'information statistique et géospatiale, le Groupe d'experts se félicite que le Guide d'application continue d'être amélioré, car il facilitera l'application du cadre statistico-géospatial mondial et constituera une base de référence pour le Groupe d'experts.

48. Les documents d'orientation montrent que le Groupe d'experts prend des dispositions pour tirer parti des activités complémentaires menées par les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale, tout en formulant des directives pratiques à l'intention des États Membres. En outre, au moyen de l'enquête conçue par l'équipe spéciale chargée du renforcement des capacités, il sera possible d'évaluer à quel point les parties prenantes concernées ont connaissance de l'existence du cadre statistico-géospatial mondial et du Cadre intégré de l'information géospatiale, et les activités que mènera à l'avenir l'équipe spéciale chargée de la protection de la vie privée et de la confidentialité seront guidées et structurées par les neuf orientations stratégiques du Cadre intégré.

¹⁰ Voir <https://igif.un.org> et [E/C.20/2018/16](#).

Une nouvelle dynamique parmi les États Membres

49. Au gré des débats menés lors des réunions virtuelles du Groupe d'experts, un certain nombre de besoins futurs ont été recensés, qui seront pris en compte dans les plans de travail des équipes spéciales, à savoir :

a) Formulation de directives et de recommandations quant à la manière dont le cadre statistico-géospatial mondial, en rendant possible la diffusion de données issues de recensements, peut favoriser l'intégration de statistiques non officielles et d'autres formes de données, comme celles qui proviennent de la société civile. Il serait ainsi possible de parvenir à une plus grande intégration grâce à l'utilisation d'informations géographiques communes ;

b) Promotion de l'utilisation de normes et de méthodes communes pour l'intégration de l'information statistique et géospatiale, qui pourraient impliquer la collecte d'exemples nationaux de mise en œuvre pratique du cadre statistico-géospatial mondial ;

c) Appui apporté aux régions aux fins de la promotion de la mise en œuvre pratique du cadre statistico-géospatial mondial dans l'optique des priorités de développement nationales et des programmes d'action mondiaux. Le Groupe d'experts entend faire porter en priorité ses efforts sur l'appui à ceux qui sont actuellement laissés de côté, en encourageant l'utilisation de l'information géospatiale aux fins de la production de statistiques intégrant des données géospatiales, notamment en collectant des données d'expérience nationales quant à l'application concrète du cadre.

V. Les répercussions de la COVID-19

A. Mesures prises par le Groupe d'experts

50. L'année 2020 était censée être la première d'une nouvelle décennie marquée par l'optimisme et le progrès à l'échelle mondiale. Certes, les avancées constatées sur la voie de l'accomplissement des objectifs de développement durable variaient d'un pays à l'autre et l'espoir de voir les objectifs atteints en 2030 s'amenuisait, mais certaines innovations technologiques étaient porteuses de transformations potentielles et devaient permettre l'intégration de l'information statistique et géospatiale, d'où un optimisme prudent. La décennie devait débiter par la série de recensements de la population et des logements de 2020 et se conclure par la réalisation du Programme 2030, aussi apparaissait-il clairement qu'il serait nécessaire de disposer de données statistiques et géospatiales intégrées, même s'il ne s'agissait pas d'une priorité à l'échelle planétaire. Toutefois, l'apparition de la COVID-19 a fait prendre conscience de cette nécessité impérieuse aux plus hauts niveaux de la sphère politique, et les instances nationales compétentes en matière de statistiques et d'informations géospatiales peuvent apporter leur concours pour répondre à cette demande.

51. En raison de la COVID-19, on a par exemple besoin d'applications visuelles qui enregistrent la propagation du virus et en rendent compte, de repérer les endroits où les cas sont particulièrement nombreux et de cartographier les sites où des ressources sont requises, ou le seront. Ces ressources servent divers objectifs : statistiques intégrant des données géospatiales ; résolution plus élevée des images, et informations géographiques communes portant sur des zones de taille plus réduite, qui fournissent des informations plus précises en matière de géolocalisation ; formulation de recommandations respectueuses de la vie privée des individus, conformément aux directives en vigueur arrêtées aux niveaux national et mondial. Trait d'union entre les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale, le

cadre statistico-géospatial mondial peut rendre possible et appuyer la prise de décisions au niveau national, indépendamment du fait qu'il a été mis au point pour faciliter l'exécution de programmes d'action nationaux, et non pas pour servir d'appui dans le cadre de la riposte à une pandémie mondiale.

52. Pendant l'intersession, le Groupe d'experts s'est penché sur les nouvelles conditions instaurées par la COVID-19, tirant continuellement des enseignements de la mise en œuvre pratique du cadre statistico-géospatial mondial et des nombreux commentaires reçus en réponse à ses activités de communication et de promotion. Cette réflexion l'a conduit à réaffirmer que les priorités et activités détaillées dans son plan de travail étaient adaptées aux besoins immédiats suscités par la COVID-19 et aux principales priorités définies par les pays en matière de développement, tout comme aux programmes d'action de portée mondiale.

53. En outre, l'examen des données d'expérience recueillies en ce qui concerne les mesures prises au niveau national face à la COVID-19, a fait apparaître que celles-ci avaient eu des répercussions différentes sur les instances nationales chargées des statistiques et de l'information géographique. Certains pays ont octroyé davantage de ressources financières et humaines supplémentaires à ces instances pour aider les pouvoirs publics à faire face à la COVID-19 ; d'autres pays ont indiqué que certaines des ressources initialement destinées à ces instances avaient été allouées à d'autres structures ; d'autres enfin, ont noté que les ressources existantes étaient sollicitées à un niveau sans précédent et que le système statistique, qui disposait pourtant des moyens voulus, était mis à rude épreuve.

54. Quoi qu'il en soit, le Groupe d'experts prie instamment les instances nationales compétentes en matière de statistiques et d'informations géographiques de faire savoir combien l'information statistique et géospatiale intégrée est importante et de plaider pour que les ressources voulues leur soient allouées aux fins de la mise en œuvre pratique du cadre statistico-géospatial mondial.

B. Organisation actuelle des travaux du Groupe d'experts compte tenu de la pandémie de COVID-19

55. Avant le déclenchement de la pandémie de COVID-19, le Groupe d'experts se réunissait en plénière chaque année ou presque, et tenait des réunions trimestrielles régulières. Depuis mars 2020, ses réunions trimestrielles sont maintenues, mais se tiennent à distance, et ses équipes spéciales ont tenu des réunions virtuelles en fonction des besoins. Du fait que le Groupe d'experts a arrêté son plan de travail jusqu'à la session suivante de la Commission, ces dispositions seront reconduites pendant l'intersession à venir.

VI. Conclusion

56. À l'heure de la cinquante-deuxième session de la Commission de statistique, la nécessité de disposer d'une information statistique et géospatiale intégrée est plus pressante que jamais. Certes, tous les efforts se concentrent actuellement sur la COVID-19, mais cette situation ne sera que temporaire. Et indépendamment des répercussions de portée mondiale de la COVID-19, les progrès réalisés sur la voie de l'accomplissement des objectifs de développement durable demeurent inégaux, aussi n'est-il guère probable que ceux-ci seront atteints en 2030. Les statistiques intégrant des données spatiales peuvent entraîner un changement en profondeur, non seulement dans le cadre de la riposte à la COVID-19, mais aussi en ce qu'elles faciliteront la prise de décisions fondée sur des données et des éléments probants, à l'appui des

priorités nationales en matière de développement, de la série de recensements de la population et des logements de 2020 et de la réalisation du Programme 2030.

57. Le Groupe d'experts apprécie les efforts considérables qui ont déjà été déployés par les pays et les régions pour mettre en œuvre sur un plan pratique le cadre statistico-géospatial mondial et se félicite de l'appui apporté à ses travaux par les pays, les organes régionaux et les autres organisations compétentes de statisticiens et de spécialistes de l'information géospatiale. Il continuera de s'attacher à élaborer des directives à l'intention des pays, pour faciliter l'adoption et l'utilisation du cadre, et il invite la Commission à continuer de participer à ses travaux.

VII. Mesure que la Commission de statistique est invitée à prendre

58. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport, ainsi que des progrès accomplis par le Groupe d'experts au titre de l'intégration de l'information statistique et géospatiale et de l'exécution de son plan de travail pour 2020-2022.
